

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 46 (1901)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Administration militaire  
**Autor:** Allamand  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-337861>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ADMINISTRATION MILITAIRE

---

Voilà un sujet qui n'est guère passionnant et sur lequel passeront très vite nombre de lecteurs de la *Revue* ; mais on ne peut pas parler toujours des mêmes choses, si intéressantes soient-elles. Ce sujet est d'ailleurs un peu d'actualité ces temps-ci. Des journaux quotidiens ont annoncé dernièrement que soixante et un bataillons d'élite sur cent quatre étaient dépourvus de quartiers-maîtres. Cette nouvelle a alarmé nombre de gens qui aiment notre petite armée, qui la jugent nécessaire au maintien de notre neutralité et qui veulent en faire toujours davantage un moyen de compléter l'éducation de notre jeunesse, en inculquant en elle de la discipline, de la pondération, du maintien, et des sentiments d'honneur et de patriotisme, tout en dégourdisant le corps et en fortifiant les muscles.

Ces gens ont dit : « Voilà bien toujours l'ancien grand défaut de notre armée qui reparaît. » Il n'y a pas de doute ; en cas d'entrée en campagne, c'est encore et toujours l'administration qui serait la principale cause d'embarras. Et chacun y est allé de son petit système d'amélioration. J'en ai entendu de bien naïfs.

Les antimilitaristes ont trouvé dans cette nouvelle l'éclatante confirmation que tous les sacrifices que le peuple s'impose pour notre armée sont inutiles et accordés en pure perte. Plus on donne d'argent, plus c'est la même chose ; rien ne s'améliore. Voyez aussi ce qui s'est passé aux forts de Saint-Maurice ! Les officiers d'aujourd'hui valent-ils mieux que ceux d'avant 1874 ?

Des deux parts, il y a de l'exagération, et chez ceux qui s'alarment et chez les autres qui contestent tout progrès dans notre armée.

Ce qui est vrai, c'est qu'il y a pénurie d'officiers dans la Suisse française et difficulté de recrutement, et partant envahissement d'officiers de la Suisse allemande, parce qu'il faut bien les prendre où on les trouve. Cela est tout particulièrement vrai pour l'administration.

Quant à dire qu'il ne se réalise pas de progrès dans notre armée, c'est commettre ou une grosse erreur ou un dénigrement voulu. Il faut n'être pas au courant des choses pour raisonner ainsi. Des progrès en grand nombre ont été accomplis. Je serais tenté de dire dans l'administration plus encore qu'ailleurs, mais ils y sont moins apparents qu'autre part et imperceptibles pour les non-initiés à tout ce qui concerne l'administration. Celle-ci touche un peu à tout, et dans un pays comme le nôtre, où la souveraineté est partagée entre vingt-deux cantons d'une part et la Confédération d'une autre part, les simplifications administratives ne sont pas si faciles que dans les autres Etats.

\* \* \*

Indiquer ici, en les analysant, pour savoir dans quelle mesure elles sont fondées, toutes les causes qui ont, à la longue, formé une opinion publique défavorable aux fonctions d'officier d'administration serait un peu long et sans grande utilité, parce que ces causes sont connues de la plupart ; elles courent les cercles militaires.

En un mot, on dit de l'officier d'administration : c'est la bonne à tout faire.

Les commandants de troupes, auxquels sont attachés des officiers d'administration, ont trop longtemps ignoré les véritables attributions de ces officiers. N'étant pas familiarisés avec les rouages administratifs, ne s'expliquant pas l'utilité d'une foule de détails de ce service, ils ont eu facilement l'impression que tout est paperasserie inutile dont on ferait foin en service de campagne, et ils ne se gênent pas d'accaparer l'officier d'administration pour tout, sauf pour ce qui devrait lui incomber.

S'il y avait utilité à donner ici des exemples, on en trouverait dans les souvenirs du rassemblement de 1899 ; il en a fourni de probants. Il ne s'agirait pas, cela va de soi, de distraire du temps d'instruction des officiers de troupes, de nombreuses heures pour les consacrer à l'étude du règlement d'administration. Ce n'est pas ce que nous entendons ; mais il serait urgent de leur inculquer une conception juste du travail et de la mission d'un officier d'administration ; ils verrraient bientôt que c'est un officier très occupé, qui ne peut pas perdre du temps à composer des menus, à tenir des comptes de petites consommations, etc.

En l'occupant ainsi, on le distrait de son devoir et on le dégoûte du service.

L'instruction qu'il a reçue le rend apte à autre chose.

\* \* \*

Pour être appelé à l'école d'aspirant quartier-maître, il faut être sous-officier et avoir fait du service en cette qualité dans une troupe combattante. Il faut, en plus, avoir passé avec succès une école de fourrier et fait dans ce grade une école de recrues. Si, à cette école, le fourrier montre des aptitudes particulières, il est présenté pour l'école d'aspirant officier.

On n'exige pas autant dans les autres corps, et j'ai entendu plusieurs fois exprimer l'idée que ces exigences pourraient, sans inconvenient, être abaissées en vue de faciliter le recrutement.

L'instruction de l'officier d'administration étant toute spéciale, il est sans grand avantage de prolonger son séjour comme sous-officier dans les armes combattantes. Par contre, il faudrait considérablement augmenter la durée des écoles d'aspirants. En un mot, il faudrait procéder comme dans l'artillerie.

Une fraction de l'école d'aspirant, celle où l'on enseigne la tactique, la formation des colonnes de marche, les mouvements de l'armée et leur influence sur les trains, le service des chemins de fer, etc., pourraient être faites à l'état-major général pour ne pas augmenter le corps d'instructeurs.

Cette idée d'abréger le temps passé dans la troupe comme sous-officier et d'augmenter la durée de l'école d'aspirant, se soutient très bien parce que les connaissances que l'officier d'administration doit posséder ne s'obtiennent que par une étude prolongée. Elles demandent à être digérées, sinon elles disparaissent vite, et avec elles l'assurance, la confiance en soi-même et partant l'initiative.

L'idée contraire provient de la prétendue nécessité de laisser le futur officier d'administration le plus longtemps possible avec la troupe pour en mieux connaître les besoins.

\* \* \*

Une fois nommé, l'instruction de l'officier se poursuit pratiquement en administrant des écoles de recrues et les unités auxquelles il est attaché, et théoriquement dans des écoles spéciales et dans les écoles centrales. Dans ces dernières, les officiers d'administration suivent les mêmes cours et sont mis

exactement sur le même pied que les officiers des autres corps.

L'instruction spéciale porte essentiellement sur le service de subsistance, de transports et des trains, la tactique, la lecture des cartes, la géographie militaire, l'organisation militaire, l'étude des lois et règlements touchant l'administration, l'étude comparée de l'organisation de l'administration militaire dans les Etats voisins, la comptabilité militaire, puis viennent l'équitation, le maniement du sabre et quelques autres branches secondaires.

Il n'est pas possible d'entrer ici dans beaucoup de détails sur l'enseignement de chacune de ces branches; je veux cependant en donner un petit aperçu.

Le cours sur les subsistances comprend la connaissance des besoins, en aliment, de l'homme qui doit fournir des efforts physiques soutenus, l'économie générale du ménage militaire chez nous et dans les autres pays, la valeur nutritive des aliments et des fourrages, leur prix, leur poids, les signes de leurs bonnes ou de leurs mauvaises qualités, l'étude des ressources du pays, la provenance de l'importation, la théorie et la pratique des réquisitions, avec citations d'exemples historiques, etc.

Les transports et les trains comprennent l'étude de divers systèmes de transports utilisés par les armées, transports par chemins de fer et bateaux, par voitures, à dos de mulets et d'hommes, les capacités, en quantité et en poids, de ces divers systèmes, le mode et le temps nécessaires aux chargements et aux transports d'hommes, de matériel, de vivres et de fourrages selon le système employé, les gardes de colonnes de transports, l'étude des règlements relatifs aux transports par chemins de fer, etc. Concernant les trains, on enseigne la nomenclature des divers trains de notre armée, en particulier des trains régimentaires, des trains lourds de subsistances, leur composition, leur effectif et leur utilisation; les soins à donner aux chevaux, le harnachement, l'attelage, les marches, les parcs, l'étude du règlement sur le service du train, le tout suivi d'exercices pratiques, etc.

La tactique est envisagée dans ses côtés utiles à l'administration; les mouvements des armées et leur influence sur les trains et tous les services d'arrière, la longueur des colonnes, les marches, les formations, les effectifs, etc. Il va de soi qu'on ne fait pas de la tactique de combat.

La lecture des cartes s'enseigne comme dans les autres trou-

pes, en insistant sur la connaissance des voies de communications.

De même la géographie militaire et l'organisation militaire.

L'enseignement de l'administration et de son organisation comprend une étude comparative de nos institutions et de celles des grandes armées voisines.

La comptabilité comprend la préparation d'une comptabilité modèle, l'explication de la raison d'être des divisions adoptées, les motifs qui les ont imposées, le mode de classement des pièces comptables, la tenue de la caisse, la solde, etc.

Pour les officiers destinés aux compagnies, certains cours ci-dessus sont remplacés par l'étude du service des compagnies, nivellement du sol, construction des hangars et abris, magasins, fours, abattoirs, nomenclature du matériel, fonctionnement des compagnies, répartition de la troupe pour les travaux techniques, rendement des matières premières, formalité de réception et de distribution, magasinage, comptabilité spéciale aux compagnies, etc.

Dans les grades supérieurs, les officiers d'administration sont encore appelés parfois à une école du service territorial et des étapes où ils sont initiés à une foule de choses utiles à l'accomplissement de leurs fonctions; ainsi les changements qu'apporterait dans l'administration du pays une entrée en campagne, les centralisations qu'elle imposerait, les autorités nouvelles, leur mission, leur siège, la situation de tous les dépôts de l'armée, des magasins généraux, des fabriques de poudre, de munitions, de matériel, les lignes d'étapes, l'emploi des chemins de fer, leur rendement au point de vue militaire, les services d'évacuation, du remplacement et du ravitaillement sur les voies ferrées, routières de plaine et de montagne, et les relations de toute nature du pays avec l'armée, etc.

\* \* \*

Ces quelques indications suffisent à montrer que l'instruction donnée aujourd'hui à l'officier d'administration est assez complète pour faire de lui un auxiliaire utile, et, pour nombre de jeunes gens, ce programme est aussi intéressant que celui qui est enseigné aux troupes combattantes.

On dit, il est vrai, que ses attraits sont bien diminués par le mode d'enseignement, très raide en usage. Cela serait facile à

vérifier; mais il ne faut pas oublier que l'insuffisance du temps d'instruction impose un travail ardu.

La pénurie d'officiers ne doit pas provenir de là, mais bien plutôt des autres causes que j'ai effleurées dans cet article.

Quand les chefs d'unité auxquels sont attachés les officiers d'administration auront bien compris à quoi ceux-ci doivent servir, qu'ils les traiteront avec les mêmes égards que les autres officiers et que, d'autre part, on aura réglé l'avancement de manière qu'il ne soit pas plus lent que dans les autres corps, et qu'à un nouveau grade corresponde toujours une charge plus importante; qu'on aura supprimé l'ingérence d'officiers du train dans les colonnes d'approvisionnements et dans les parcs, et créé en faveur des officiers d'administration quelques avantages pour compenser les grandes responsabilités assumées et l'abondance du service à faire, on sera bien près de n'avoir plus de pénurie à déplorer.

Je suis persuadé que tout cela se fera et que tout cela s'étudie même déjà; mais il faut du temps pour régler dans une armée de milices le jeu d'un nouvel organe d'une façon assez parfaite pour qu'aucun rouage ne grince plus.

ALLAMAND.

---